

Fonction publique : Etat – Territoriale - Hospitalière 46 rue des Petites Ecuries 75010 – PARIS - contact@fo-fonctionnaires.fr – 01.44.83.65.55



Intersyndicale Fonction publique du 24 février 2016 Point d'indice : le fiasco de PPCR confirmé...!

Réunies au siège de la CGT, toutes les fédérations syndicales de la Fonction publique (excepté la CFTC) ont tenté de trouver un consensus pour adopter un texte commun et un appel à l'action dans la perspective du rendez-vous salarial.

Rappelons que le 26 janvier 2016, FO avec la CGT et Solidaires, avaient appelé à la grève pour peser sur le rendez-vous salarial et également pour rappeler nos principales revendications : défense du statut général, arrêt des suppressions de postes et des différentes réformes (territoriales, collèges et santé notamment), etc. Lors de cette grève les autres organisations avaient décidé de ne pas soutenir notre action, certaines comme la CFDT et l'Unsa l'ayant même vertement critiquée allant jusqu'écrire que la grève ne servait à rien et que tout avait été gagné dans PPCR.

Un mois plus tard, ces mêmes organisations participent à l'intersyndicale FO, CGT et Solidaires et souhaitent imposer leur point de vue en minimisant les revendications au simple dégel de la valeur du point d'indice.

L'UIAFP-FO, après plus de 2 heures de discussions, n'a pas pu s'inscrire dans un communiqué commun, considérant que les nombreuses revendications portées avec la CGT et Solidaires le 26 janvier restaient d'actualité.

Au-delà du revirement de certaines organisations syndicales, il faut bien-sûr comprendre le pourquoi de cette situation qui trouve ses fondements dans PPCR.

Extrait du protocole PPCR (page 14): « une négociation annuelle permettra de dresser un bilan d'étape de la mise en œuvre des mesures triennales et définira, le cas échéant, les mesures d'ajustement à y apporter. Elle permettra d'examiner d'éventuelles mesures d'ajustement au regard des principaux indicateurs macro-économiques (taux d'inflation ; croissance du PIB, évolution des salaires...) », et page 15 : « une négociation salariale se tiendra dès février 2016. Elle sera l'occasion d'examiner la revalorisation du point d'indice au vu des indicateurs macro-économiques. »

Ce paragraphe était une des raisons pour lesquelles FO avait refusé de signer le protocole.

Pour FO, la revalorisation de la valeur du point d'indice doit, a minima systématiquement, compenser la seule inflation.

Intégrer la croissance ou des indicateurs comme le GVT (glissement vieillesse technicité) est inadmissible car cela permet de geler à vie la valeur du point. On constate tous les méfaits de PPCR et son impact sur les rémunérations des fonctionnaires et des agents publics.

Après la suppression des réductions d'ancienneté à la FPE et des durées minimales de carrière à la FPT et à la FPH, voici les indicateurs macro-économiques et la croissance pour justifier le gel ou la misère.

De plus, l'UIAFP-FO a rappelé que certaines confédérations syndicales envisageaient une journée d'actions (et de grève ?) le 31 mars notamment contre le projet de Loi « El Khomri » qui contient le CPA (compte personnel d'activité) pour la Fonction publique.

Pour FO, cette date doit être prise en compte car nous ne souhaitons pas multiplier les journées « saute-mouton ». FO va continuer de rappeler ses revendications de revalorisation de 8 % de la valeur du point d'indice et l'attribution de 50 points d'indice pour le rattrapage du pouvoir d'achat.

Les prochaines intersyndicales début mars (interpro et fonction publique) seront déterminantes pour les actions à mener, en s'appuyant sur des revendications claires.

PARIS, le 25 février 2016

